|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | FCAJ/72/4**ORIGINAL :** anglaisDATE : 16 septembre 2015 |
| UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES |
| Genève |

Comité administratif et juridique

Soixante‑douzième session
Genève, 26 et 27 octobre 2015

PRODUIT DE LA RÉCOLTE

Document établi par le Bureau de l’Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l’UPOV

 À sa soixante et onzième session[[1]](#footnote-2), le Comité administratif et juridique (CAJ) a pris note de la conclusion adoptée par le Groupe consultatif du Comité administratif et juridique (CAJ‑AG) à sa neuvième session[[2]](#footnote-3), selon laquelle il ne serait pas approprié pour le moment de chercher à élaborer une révision du document “Notes explicatives sur les actes à l’égard du produit de la récolte selon l’Acte de 1991 de la Convention UPOV” (document UPOV/EXN/HRV/1). Le CAJ a toutefois jugé utile d’inviter les membres de l’Union, à sa soixante‑douzième session, à présenter les questions concernant le produit de la récolte qui devraient être examinées dans le cadre d’une révision éventuelle du document UPOV/EXN/HRV/1 comme point de départ pour l’examen des options possibles concernant la poursuite de ses travaux (voir le paragraphe 16 du document CAJ/71/10 “Compte rendu des conclusions”).

 Le 22 mai 2015, la circulaire UPOV E‑15/112 a été envoyée aux membres du CAJ, les invitant à présenter des exposés sur les questions concernant le produit de la récolte à la soixante‑douzième session du CAJ. À la date de publication du présent document, l’Argentine, la Fédération de Russie et l’Union européenne avaient confirmé leur intention de présenter des exposés.

 Le CAJ est invité à prendre note du fait que l’Argentine, la Fédération de Russie et l’Union européenne ont confirmé leur intention de présenter des exposés sur les questions concernant le produit de la récolte à la soixante‑douzième session du CAJ, comme indiqué au paragraphe 2.

[Fin du document]

1. Tenue à Genève le 26 mars 2015. [↑](#footnote-ref-2)
2. Tenue à Genève les 14 et 17 octobre 2014. [↑](#footnote-ref-3)